



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 33635

Texte de la question

Mme Catherine Génisson appelle l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur les différents problèmes rencontrés par les traumatisés crâniens et s'inscrivant dans le champ d'action de son ministère. Elle souhaite plus particulièrement connaître ses réflexions sur la réparation des dommages corporels subis par un traumatisé crânien après un accident, et sur la nécessité de renforcer le contingent des médecins experts amenés à juger de ces préjudices en renforçant leur formation. D'une manière plus générale, elle souhaite connaître le dispositif et les projets de renforcement en matière de conseil et d'aide aux victimes traumatisés crâniens.

Texte de la réponse

la garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire qu'il est exact que les dommages corporels subis par les victimes de traumatismes crâniens présentent une spécificité en termes tant d'évaluation que de réparation. A cet égard, une formation particulière de médecins experts apparaît en effet nécessaire. Celle-ci ne cesse de s'améliorer, ainsi un diplôme interuniversitaire sur le traumatisme crânien a été créé. Certes, des améliorations sont encore souhaitables mais cette question relève de la compétence du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, dont l'attention a été appelée. Par ailleurs, la chancellerie a entrepris des réflexions concernant l'établissement et la révision des listes d'experts judiciaires afin d'en accroître encore la qualité et d'en harmoniser la présentation. Enfin, la politique d'information d'aide et d'assistance menée à l'égard des victimes est une composante essentielle du programme d'action que le Gouvernement a entrepris de mener à la suite du dépôt du rapport Lienemann « pour une nouvelle politique publique d'aide aux victimes ». L'ensemble de ces questions sera examiné par le groupe de travail interministériel consacré à l'indemnisation des victimes qui sera mis en place à la chancellerie cet automne.

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Génisson](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33635

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 1999, page 4667

Réponse publiée le : 29 novembre 1999, page 6867